

# Fiche d'inscription et de cession des droits d'auteur

## Concours photo « Nos villages en été » de la Communauté de Communes Les Bertranges

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse postale : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail : .....

Date de naissance : .....

**Souhaite participer au concours photo "Nos villages en été" et présente sa photo.**

**Je confirme avoir pris connaissance du règlement disponible sur [www.lesbertranges.fr](http://www.lesbertranges.fr), accepter les modalités de ses 11 articles et plus particulièrement :**

---

### Article 7 – Responsabilité du candidat

En participant au concours, le candidat garantit :

- qu'il est l'auteur de la /des photos présentée(s) ou titulaires droits sur la/les photos déposées,
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables sera sous l'entière responsabilité de son auteur. Ainsi le participant garantit à la Communauté de Communes Les Bertranges de la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier la photo et son texte descriptif dans les conditions prévues au présent règlement.

La Communauté de Communes Les Bertranges décline toute responsabilité en cas de contestation ou de revendication concernant la propriété ou la titularité des droits de la/ des photos déposée(s). Le candidat s'interdit de reproduire à l'identique une photo déjà mise en ligne.

Par conséquent, le participant garantit la Communauté de Communes Les Bertranges contre les conséquences directes ou indirectes de toute revendication ou réclamation de tiers se prétendant titulaires de droits sur les éléments que le candidat a publiés dans le cadre du présent concours.

À ce titre, le participant garantit à la Communauté de Communes Les Bertranges contre tout recours, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication de ces éléments porte atteinte à ses droits.

## Article 8 – Cession des droits d'auteur

La participation au concours entraîne la cession des droits d'utilisation, de représentation, de diffusion et de reproduction du cliché (la photo et/ou le texte) dans le seul cadre de la communication relative au concours photo. Cela peut entraîner une parution sur le site Internet [www.lesbertranges.fr](http://www.lesbertranges.fr), sur sa page Facebook, son compte Instagram, LinkedIn, et Youtube de la Communauté de Communes Les Bertranges, y compris sur les applications mobiles des smartphones et plus généralement sur tout support de communication relatif au présent concours.

La Communauté de Communes Les Bertranges indiquera obligatoirement le nom et le prénom du photographe.

La Communauté de Communes Les Bertranges s'engage à ne pratiquer aucune exploitation de photographies en dehors de celle relative à la promotion du concours (exposition, publication, presse, site internet, réseaux sociaux...). Cela exclut toute utilisation à des fins commerciales. Les fichiers de photos non sélectionnées seront détruits.

Le participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de sa photo et/ou de son texte par la Communauté de Communes Les Bertranges, pour les besoins et dans le cadre du présent concours.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du concours et l'annulation de sa dotation.

Les participants au Concours photo "Nos villages en été" s'engagent à accepter les conditions de publication.

**Fait à :** ..... **Le :** .....

**Signature du candidat :**

- En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions du règlement du concours photo « Nos villages en été » - Vaut pour signature électronique**